



L avance de frais d'huissier est elle obligatoire ?

Par **elo62800**, le **03/06/2016** à **16:44**

Bonjour

Je dois faire exécuter un jugement contre mon ex propriétaire qui ne veut pas me payer la somme qu'il me Doit c'est à dire 1188e.

Doit on payer obligatoirement une avance et à la fin 10% de la somme?

Ces sommes ne peuvent elle pas être réclamé directement à la personne condamnée?

Ayant une petite fille handicapée pour qui j'ai des frais c'est assez compliqué pour moi d'avancer des frais pour de l'argent qu'on me doit mais si je la fais pas par huissier je ne vais rien récupérer.

merci d'avance